

**« ASSOCIATION HEINRICH BOLL – TUNIS ».
FILIALE D'ASSOCIATION ETRANGERE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Octobre 2025

MF : 1696451XAM/000

Cabinet Anis Dellai Consulting
Expert Comptable Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Mobile: +216 52 705 543

75 Avenue Khairreddine Pacha, "Pacha Centre" Bloc C 4ème étage, Bureau C 13.

Sommaire

I. Rapport De Commissariat Aux Comptes Sur les Etats Financiers De L'exercice Clos Le 31 Décembre 2024.

II. Etats Financiers

III. Notes Aux Etats Financiers

"ASSOCIATION HEINRICH BOLL – TUNIS"
RAPPORTS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Madame la Directrice de l'association Heinrich Boll – Tunis

I. Rapport D'Audit sur les états financiers

Opinion sans réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre association en date du 12 Mai 2023, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de "Association Heinrich Boll – Tunis" qui comprennent l'état de la situation financière arrêté au 31 décembre 2024, l'état des produits et des charges, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états font ressortir un actif net d'un montant de **111 944 dinars** et un excédent des produits sur les charges de 2024 nul et une trésorerie positive d'un montant de **379 897 dinars**.

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de "Association Heinrich Boll – Tunis" au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit des états financiers de « L'association Heinrich Boll » selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'amicale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité du comité directeur pour les états financiers

Le comité directeur de l'association est responsable de l'établissement et la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour l'établissement d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des Etats Financier, c'est au comité directeur qu'incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de la continuité d'exploitation, sauf si le comité directeur a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au comité directeur de l'association de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etat Financier comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons émettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausse déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le comité directeur de l'association, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité directeur de l'association du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.
Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etat Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons au comité directeur de l'association notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions des normes professionnelles en vigueur, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au comité directeur de l'association. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des états financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles notamment les dispositions du décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations. Sur la base de ces vérifications et notamment l'avis des changes numéro 03 et en l'absence d'un accord de siège signé entre l'association et le gouvernement tunisien lui attribuant expressément la qualité de non résident en vertu de la réglementation des changes, l'association HEINRICH BOLL – Tunis est tenue de clôturer ses comptes bancaires ouverts en Tunisie en devises ou en dinars convertibles et de transférer leur contrevalet en dinars tunisiens en comptes libellés en dinars tunisiens. Cette opération a été réalisée en mai 2024 par l'association.

Tunis, le 09 Octobre 2025

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CAD Consulting
Managing Partner

Anis DELLAI



**"ASSOCIATION HEINRICH
BOLL – TUNIS"
ETATS FINANCIERS CLOS
31 DECEMBRE 2024**

Octobre 2025

ETATS FINANCIERS CLOS Le 31 Décembre 2024

"ASSOCIATION HEINRICH BOLL – TUNIS"

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 (exprimé en dinars)							
	Notes	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023		Notes	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
ACTIFS				PASSIFS ET ACTIFS NETS			
				PASSIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	1	379 897	476 424	Autres passifs courants	6	98 176	112 547
Autres actifs courants	2	109 906	102 356	Fournisseurs et comptes rattachés	7	187 025	270 698
Projets, créances sur les partenaires	3	0	247	Projets, dettes aux partenaires	8	24 671	56 878
				Heinrich Boll, apports reportés	9	179 930	138 904
				TOTAL DES PASSIFS		489 803	579 027
				ACTIFS NETS			
Immobilisations financières	4	10 000	10 000	Apports affectés à des immobilisations	10	111 944	128 074
Immobilisations corporelles	5	101 943	118 073	Excédent (déficit) de l'exercice		-	-
Immobilisations incorporelles	5	1	1				
				TOTAL DES ACTIFS NETS		111 944	128 074
TOTAL DES ACTIFS		601 747	707 101	TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS		601 747	707 101

"ASSOCIATION HEINRICH BOLL – TUNIS"

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES			
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024			
(exprimé en dinars)			
	Notes	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2023</u>
PRODUITS			
Autres apports	11	2 877 860	3 040 359
Quotes-parts des subventions inscrite au résultat	12	47 571	53 293
Autres gains	13	0	46
TOTAL DES PRODUITS		2 925 431	3 093 698
CHARGES			
Charges directes des projets	14	1 586 210	1 853 562
Charges de personnel	15	983 413	928 842
Dotations aux amortissements	16	47 571	53 293
Autres charges courantes	17	304 765	257 914
Charges financières nettes		3 471	87
Autres pertes	18	0	0
TOTAL DES CHARGES		2 925 431	3 093 698
EXCEDENT (DEFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE		-	-

"ASSOCIATION HEINRICH BOLL – TUNIS"

Etat des Flux de trésorerie au 31/12/2024

Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens

	31-déc 2024	31-déc 2023
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
Encaissement des autres apports	2 950 326	3 053 630
Décaissements des sommes versées aux partenaires des projets	-275 682	-355 768
Décaissements des sommes versées aux fournisseurs	-1 910 890	-1 942 545
Décaissements des sommes versées au personnel	-855 469	-708 650
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	-91 716	46 668
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-31 441	-24 386
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	0	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-31 441	-24 386
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement des apports affectés à des immobilisations	31 441	24 386
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	31 441	24 386
Effet des variations de change sur la trésorerie	-4 812	-87
Variation de trésorerie	-96 527	46 581
Trésorerie au début de l'exercice	476 424	429 843
Trésorerie à la clôture de l'exercice	379 897	476 424

NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024

1. Présentation générale de l'association

L'association "Heinrich Boll Stiftung-Tunis" créée en 2012 et basée à Tunis conformément aux dispositions du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations. L'association constitue la filiale tunisienne de la fondation mère basée à Berlin en Allemagne et portant la même dénomination.

L'avis portant publication de la constitution de l'association en Tunisie a été publiée au journal officiel de la république tunisienne en date du 04 décembre 2012.

L'association "Heinrich Boll Stiftung-Tunis" est une association inclusive qui œuvre à la promotion de la culture et des principes des droits de l'homme, des droits civils, de la protection de l'environnement et au développement des relations tuniso-allemandes et des pays méditerranéens et du monde arabe.

Les états financiers de "Heinrich Boll Stiftung-Tunis" sont libellés en DT tunisien et arrêtés au 31 décembre de chaque année.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

En application des dispositions de l'article 39 du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations, L'association "Heinrich Boll Stiftung-Tunis" tient une comptabilité d'engagement conformément au système comptable des entreprises, tel que prévue par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers de l'Association "Heinrich Boll Stiftung-Tunis", arrêtés au 31/12/2023, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- L'intelligibilité ;
- La pertinence ;
- La fiabilité ; et
- La comparabilité.

*Le bilan fournit l'information sur la situation financière de l'association et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les passifs et les actifs nets.

*L'état des produits et des charges fournis les renseignements sur la performance de l'association.

*L'état des Flux de Trésorerie fournis les renseignements sur l'utilisation des fonds par l'association ainsi que l'évolution de sa trésorerie.

*Les notes aux états financiers comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurants au bilan et l'état des produits et des charges ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence ;

– La convention de permanence des méthodes.

Les principales méthodes comptables adoptées par l'association pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

3.1. Immobilisations Incorporelles

Ces immobilisations incorporelles sont comptabilisées pour leurs coûts historiques d'acquisition hors taxes récupérables. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur la base de la durée d'utilité

3.2. Immobilisations Corporelles

Les immobilisations acquises par l'association sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les coûts engagés pour mettre l'élément d'immobilisation en état d'utilisation et pour l'acheminer au lieu et à l'endroit d'utilisation sont incorporés au coût.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur la base de la durée d'utilité.

3.3. Cotisations des adhérents

Les revenus relatifs aux cotisations des adhérents sont pris en compte en résultat conformément aux règles prévues par la Norme Comptable 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif

3.4. Dons et subventions

Les Dons en nature, dont la valeur est déterminée de façon fiable sont comptabilisées en tant que produits ou actifs nets en contrepartie de comptes de charges ou d'actifs.

Les dons et subventions en numéraire sont pris en compte au résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

3.5. Apports affectés à des immobilisations

Les apports affectés à des immobilisations constituent la quote part des fonds transférés par Heinrich Böll- Berlin ayant servi au financement de l'acquisition d'immobilisations.

Les apports finançant des biens amortissables sont rapportés, aux résultat des exercices pendant lesquels sont constatés les charges d'amortissement relatives aux immobilisations financées, et ce proportionnellement à ces charges d'amortissement.

Les apports finançant des biens non amortissables (tels que les cautions au titre des loyers) sont maintenues au niveau des actifs nets, jusqu'à ce que leurs prennent fin.

3.6. Autres apports

Les autres apports sont les ressources octroyées gratuitement par Heinrich Böll – Berlin pour couvrir les charges inhérentes aux activités courantes de l'association. Elles sont rapportées au résultat de l'exercice à concurrence des charges engagées au cours du même exercice.

3.7. Heinrich Böll, apports reportés

Ce compte enregistre les opérations relatives aux ressources octroyées par Heinrich Böll – Berlin et affectées au financement de l'activité de l'association : frais de gestion, charges des projets et acquisitions des immobilisations. Les transferts de fonds par Heinrich Böll – Berlin sont constatés, à leur encaissement, en tant que passifs au crédit du compte « Heinrich Böll, apports reportés ». À la date de clôture, ce compte est débité par :

* Le crédit du compte de produit « autres apports » et ce à concurrence des charges engagées au cours de l'exercice.

* Le crédit du compte d'actifs nets « apports affectés à des immobilisations » et ce à concurrence des fonds ayant servi au financement de l'acquisition d'immobilisations au cours de l'exercice.

Ainsi, au niveau des états financiers, ce compte est présenté parmi les passifs et représente les fonds reçus et non encore consommés à la date de clôture de la période.

4. Informations afférentes à des éléments figurant dans le corps des états financiers

Les chiffres sont exprimés en dinar tunisien.

ACTIFS

1. Liquidités et équivalents de Liquidités :

La rubrique liquidités et équivalents de liquidités présente au 31 décembre 2024 un solde de 379 897 dinars contre un solde de 476 425 au 31 décembre 2023. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
BIAT, compte TND convertible (BMZ)	0	240 770	-240 770
BIAT, compte € (BMZ)	0	84 112	-84 112
BIAT, compte TND convertible (AA)	0	85 363	-85 363
BIAT, compte TND (BMZ)	0	2 214	-2 214
BIAT, compte € (AA)	0	63 732	-63 732
BIAT, compte local en dinars (*)	379 231	0	379 231
Caisse dépenses en Euros	0	0	0
Caisse dépenses en Dollars	0	31	-31
Caisse dépenses en TND	666	203	463
Total	379 897	476 424	-96 528

(*) Conformément aux prescriptions de l'avis des changes numéro 03 et en l'absence d'un accord de siège signé entre l'association et le gouvernement tunisien lui attribuant expressément la qualité de non résident en vertu de la réglementation des changes, l'association HEINRICH BOLL – Tunis a dû clôturer ses comptes bancaires ouverts en Tunisie en devises ou en dinars convertibles et de transférer leur contrevaletur en dinars tunisiens en comptes libellés en dinars tunisiens en mai 2024 pour se conformer audit avis des changes.

2. Autres actifs courants

Les autres actifs courants totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 109 906 dinars contre 102 356 dinars au 31 décembre 2023. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs, avances et acomptes	1 642	447	1 195
Personnel, avances	7 618	6 056	1 562
Charges constatées d'avance (loyer du siège)	100 646	95 853	4 793
Total	109 906	102 356	7 550

3. Projets, créances sur les partenaires

Le solde de cette rubrique présente au 31 Décembre 2024, un solde nul en 2024 contre un solde de 247 dinars 31 Décembre 2023. Cette rubrique est constituée essentiellement des reliquats non encore apurés des financements octroyés aux partenaires au titre des projets.

4. Immobilisations financières

La rubrique Immobilisations financières présentent un solde de 10 000 dinars au 31 décembre 2024 et 2023. Elle est constituée par le cautionnement versé par l'association au titre du loyer du local actuel du siège à Tunis.

5. Immobilisations corporelles & incorporelles :

Le tableau de variation des immobilisations corporelles & incorporelles au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Tableau de variation des immobilisations au 31 Décembre 2024

Désignation	Valeur Brute				Amortissements				VCN au 31-12-2024
	Valeur Brute au 31-12-2023	Acquisitions 2024	Cessions 2024	Valeur Brute au 31-12-2024	Amortissements au 31-12-2023	Dotations 2024	Régularisations Amortissements	Amortissements au 31-12-2024	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 451	0	0	3 451	3 449	0	0	3 448	1
Logiciels	3 451	0	0	3 451	3 450	0	0	3 450	1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	479 430	31 441	0	510 871	361 357	47 571	0	408 929	101 942
Equipements (valeur supérieure à 5.000 €)	119 715	2 814	0	122 529	89 093	17 826	0	106 919	15 611
Equipements (valeur inférieure à 5.100 €)	287 315	28 627	0	315 941	199 871	29 745	0	229 616	86 326
Equipements à faible valeur (51 € à 400 €)	72 399	0	0	72 399	72 392	0	0	72 391	5
Total Général	482 881	31 441	0	514 322	364 806	47 571	0	412 377	101 943

ACTIFS NETS ET PASSIFS

6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent un solde de 98 176 dinars au 31 décembre 2024 contre 112 547 dinars au 31 décembre 2023.

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Personnel, rémunérations dues	1 565	11 405	-9 840
Etat, impôts et taxes à payer	29 407	38 912	-9 505
CNSS	67 205	62 230	4 975
Total	98 176	112 547	-14 371

7. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés sont constitués par la somme des factures non encore réglées à la clôture de l'exercice. Cette rubrique présente au 31 décembre 2024 un solde 187 025 dinars contre un solde de 270 698 dinars au 31 décembre 2023.

8. Projets, dettes aux partenaires

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 Décembre 2024, à 24 671 dinars contre 56 878 au 31 Décembre 2023. Cette rubrique représente les dépenses avancées par les partenaires au titre des projets et non encore remboursées par Heinrich Böll - Tunis. Elle se détaille par partenaire comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
CALAM	10 007	0	10 007
SOLIDAR PARTNER	5 649	25 361	-19 712
Association Ifriquia	5 593	0	5 593
APEK	2 476	0	2 476
Danceurs Citoyens Sud	721	0	721
FTED - Fédération Tunisienne Environnement et Développement.	225	0	225
NAWAAT	0	7 500	-7 500
ATFD	0	6 883	-6 883
ASWAAT NISSAA	0	6 335	-6 335
LA RUCHE	0	4 483	-4 483
L'ART RUE PARTNERS	0	3 168	-3 168
ATCOGEN	0	3 149	-3 149
ADLI	0	0	0
FTED	0	0	0
Total	24 671	56 878	-32 207

9. Heinrich Böll, apports reportés

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 Décembre 2024, à 179 930 dinars contre 138 904 au 31 Décembre 2023. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Solde Début de Période	138 904	149 878	-10 974
Fonds transférés au bureau de Tunis au cours de l'exercice	2 950 326	3 053 771	-103 444
Reclassement des apports affectés à des immobilisations	-31 441	-24 386	-7 055
Reprise des apports affectés à des immobilisations cédées	0	0	0
Reclassement des autres apports	-2 877 860	-3 040 359	162 499
Solde Fin Période	179 930	138 904	41 026

10. Apports affectés à des immobilisations

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 Décembre 2024, à 111 944 dinars contre 128 074 au 31 Décembre 2023. Cette rubrique se détaille comme suit :

	Valeur Brute	Résorption	Apport net
Soldes au 31/12/2023	492 881	-364 806	128 074
Apports affectés à des immobilisations de l'exercice	31 441	0	31 441
Régularisation des Apports affectés à des immobilisations	0	0	0
Quotte part des apports inscrits aux produits de l'exercice	0	-47 571	-47 571
Solde au 31/12/2024	527 720	-414 841	111 944

11. Excédents ou Déficits reportés

La rubrique des excédents reportés au 31 décembre 2024 et 2023 présente un solde nul.

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES**12. Autres apports**

Cette rubrique englobe les fonds octroyés par la fondation mère basée à Berlin et destinés à financer les activités courantes de l'association. Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 Décembre 2024, à 2 877 860 dinars contre 3 040 359 dinars au 31 Décembre 2023.

13. Quote part des subventions inscrite au résultat

Cette rubrique est constituée par la résorption de l'exercice des apports affectés à des immobilisations. Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 Décembre 2024, à 47 571 dinars contre 53 293 dinars au 31 Décembre 2023.

14. Autres gains

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Gains de change	0	46	-46
Apurement de comptes	0	0	0
Total	0	46	-46

15. Charges directes des projets

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Projets mis en œuvre à travers les partenaires	197 680	297 525	-99 845
Projet mis en œuvre directement par l'association	1 388 530	1 556 038	-167 508
	1 586 210	1 853 562	-267 352

Les charges des projets relatives à l'exercice 2024, se détaillent comme suit :

	Projets mis en œuvre par	
	les Partenaires	Heinrich Böll
Honoraires	51 214	282 209
Charges de personnel	9 600	26 597
Publications et impressions	27 261	146 128
Déplacements	5 632	75 137
Hébergements et réceptions	74 345	440 507
Frais d'organisation d'événements	19 179	76 153
Equipements	5 222	0
Autres charges	5 227	341 800
	197 680	1 388 530

16. Charges de personnel

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Salaires et compléments de salaires	824 876	779 330	45 546
Charges sociales	158 538	149 512	9 026
	983 413	928 842	54 571

17. Dotations aux amortissements

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dotations aux amortissements des immob. Corporelles	47 571	53 293	-5 722
	47 571	53 293	-5 722

18. Autres charges courantes

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournitures de bureau	6 743	21 320	-14 577
Electricité et eau	13 914	6 283	7 631
Autres approvisionnements	166	3 043	-2 877
Total des achats divers	20 823	30 645	-9 822
Loyer siège	95 853	91 289	4 564
Frais d'entretien	5 061	12 805	-7 744
Assurances	905	910	-5
Total des services extérieurs	101 820	105 004	-3 184
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	80 608	48 266	32 342
Publicité, publications et relations publiques	23 285	1 161	22 124
Voyages et déplacements	28 073	16 802	11 271
Hébergements et réceptions	17 973	16 821	1 152
Frais postaux et de télécommunications	22 216	23 005	-789
Services bancaires	4 153	6 342	-2 189
Total des autres services extérieurs	176 309	112 398	63 911
Droits d'enregistrement et de timbre			
Autres taxes	5 813	9 867	-4 054
Total des impôts et taxes	5 813	9 867	-4 054
Total des autres charges courantes	304 765	257 914	46 851

19. Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique au 31/12/2024 est de 3 471 dinars se rapportant essentiellement aux écarts de change au titre des comptes de trésorerie.

20. Evénements postérieurs

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication le 09 octobre 2025 et ne reflètent pas de ce fait les événements survenus postérieurement à cette date.